



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 41671

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la mise en oeuvre du dispositif « emplois jeunes » dans l'éducation nationale. Dans sa réponse à la question écrite n° 31059, publiée au Journal officiel du 10 janvier 2000 (page 197), il est précisé que « l'effort actuel porte sur les projets de formation et la recherche de débouchés pour les aides-éducateurs qui ne peuvent se limiter aux emplois publics ». Il lui demande, dans ce cadre, de lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour garantir des débouchés aux aides-éducateurs, dans les secteurs public et privé.

Texte de la réponse

La formation des aides-éducateurs, pour assurer leur insertion professionnelle à la fin de leur contrat, est une priorité pour le ministère de l'éducation nationale. C'est pourquoi ces jeunes bénéficient tout au long de leur contrat d'une formation d'environ 1 000 heures pour un contrat de soixante mois, ce qui correspond à 200 heures par an en moyenne. Le ministère de l'éducation nationale fait appel aux formations existantes ou ad hoc proposées par les universités, les IUT, les IUFM, le CNAM, les GRETA ou d'autres organismes. Il a également signé des accords avec les ministères de la jeunesse et des sports et de l'emploi et de la solidarité, pour offrir aux aides-éducateurs des formations en alternance pour préparer des diplômes des secteurs sportif et social. Par ailleurs, des accords sont signés avec des entreprises pour offrir à ces jeunes des perspectives d'insertion professionnelle stable dans des secteurs très diversifiés. Ainsi, un partenariat se développe actuellement dans nombre d'académies avec les groupes Vivendi, Accord, ADIA-ADECCO, ainsi qu'avec Air France, Euro Disney SA et la Fédération française du bâtiment. D'autres accords sont en cours de préparation.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41671

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 959

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2863